

# LOCATION DES SALLES COMMUNALES - TARIFS

Tarif à compter des réservations du 1er juillet 2024 -délibération du 7 juin 2024

Les salles doivent être rendues ménage fait.

Espace Albert Sauvée - capacité 200  jusqu'à 2 h max (sur demande)			associations	professionnels (réunion - formation)	particuliers
			gratuité pour les associations de la commune sur une date dans l'année pour un évènement ouvert à tous.		
commune	demi journée en semaine (sans la cuisine, hors vacances scolaires et mercredi )	été	50	100	
		hiver	100	175	
	journée en semaine (sans la cuisine- hors vacances scolaires et mercredi)	été	75		
		hiver	150		
	journée en week-end ou férié (de 9h à 8h)	été	150	275	275
		hiver	225	350	350
week-end (du vendredi 18h30 au lundi 8h)	été	225	550	550	
	hiver	375	700	700	
hors commune	demi journée en semaine (sans la cuisine, hors vacances scolaires et mercredi)	été	225	225	
		hiver	300	300	
	journée en semaine (Sans la cuisine, hors vacances scolaires et mercredi)	été			
		hiver			
	journée en week-end ou férié (de 9h à 8h)	été	450	450	450
		hiver	525	525	525
week-end (du vendredi 18h30 au lundi 8 h)	été	900	900	900	
	hiver	1050	1050	1050	

Tarif été ( 1<sup>er</sup> avril – 31 oct) Tarif hiver (1er nov – 31 mars) - La date du 1er jour de location déterminera la saison.

Gratuité pour les syndicats, les collectivités territoriales, les organismes à caractère humanitaire, les réunions électorales sous réserve de disponibilité, un forfait chauffage de 75 euros est appliqué à toutes réservations du 1er novembre au 31 mars.

<b>Salle du Tertre- capacité 50</b> jusqu'à 22h maximum musique et barbecue interdit location de mai à septembre		<b>associations</b>	<b>particuliers</b>
journée en semaine		gratuit	
journée en week-end ou férié de 9h à 22h		gratuit	100

La salle est réservée aux associations et habitants de la commune

<b>Complexe sportif</b> salle multi-sport ou terrain de football			<b>associations- écoles</b>
<b>hors commune</b>	location ponctuelle	journée	150
		1/2 journée	100
	location régulière	journée	30
		1/2 journée	15

Est considérée comme une location régulière toute location ayant lieu au moins 10 fois par an.

<b>Complexe sportif</b> salle etage			<b>associations- écoles</b>
<b>hors commune</b>	location ponctuelle	journée	150
		1/2 journée	100
	location régulière	1/2 journée	20

Est considérée comme une location régulière toute location ayant lieu au moins 10 fois par an.